



**cemater**

LE CLUSTER À  
ÉNERGIES POSITIVES

# CHARTRE DE BONNES PRATIQUES POUR LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Sur une proposition des adhérents de CEMATER, les acteurs de la filière ENR, conscients des enjeux de protection du patrimoine naturel et de développement des énergies renouvelables, s'engagent à signer cette charte de bonnes pratiques pour la préservation de la biodiversité.

## CHARTRE BIODIVERSITÉ

LES ACTEURS DE LA  
FILIÈRE ENR  
S'ENGAGENT !

- 1 INTÉGRER LA BIODIVERSITÉ** COMME ÉLÉMENT D'AIDE À LA DÉCISION DÈS LE DÉMARRAGE DU PROJET
- 2 RÉALISER DES ÉTUDES FAUNE FLORE** AVEC UNE PRESSION D'INVENTAIRES APPROPRIÉE
- 3 ÉTABLIR UN DIALOGUE CONSTRUCTIF** AUTOUR DE LA BIODIVERSITÉ AVEC LES SERVICES INSTRUCTEURS ET LES TERRITOIRES EN AMONT
- 4 COMMUNIQUER** SUR LE PROJET PENDANT LA PHASE D'INSTRUCTION
- 5 FAIRE INTERVENIR UN ÉCOLOGUE** SUR LES SITES PENDANT LA PHASE CHANTIER
- 6 SENSIBILISER** LES ENTREPRISES DE CHANTIER À LA BIODIVERSITÉ
- 7 COMMUNIQUER** SUR LE PROJET PENDANT LA PHASE CHANTIER
- 8 METTRE EN PLACE UN SUIVI ÉCOLOGIQUE ET ADAPTER LES MESURES** D'ÉVITEMENT, DE RÉDUCTION ET DE COMPENSATION EN CONSÉQUENCE
- 9 PARTAGER LES BONNES EXPÉRIENCES** LIÉES À LA BIODIVERSITÉ ET COMMUNIQUER SUR LES EFFETS POSITIFS DU PROJET
- 10 ADAPTER LES PROJETS** AUX NOUVEAUX ENJEUX LIÉS À LA BIODIVERSITÉ



Inspirée de la doctrine éviter réduire et compenser (ERC) les impacts sur les milieux naturels (publiée en mai 2012 par le Ministère de l'environnement) et des réflexions du groupe de travail "éolien terrestre" de la CRERCO (Communauté Régionale Eviter-Réduire-Compenser en Occitanie), elle engage les signataires à suivre les recommandations formulées par l'Etat et la Région.

"Cette charte est un engagement moral entre les acteurs de la filière des énergies renouvelables."